

22.05.2018 – 16:39 Uhr

Travail.Suisse soutient la création d'un congé d'adoption généreux

Bern (ots) -

La position de Travail.Suisse, l'organisation faîtière indépendante des travailleurs et des travailleuses, est sans équivoque : elle souhaite qu'un congé d'adoption soit créé au niveau suisse, afin de traiter également parents adoptifs et parents d'enfants naturels. Toutefois, la proposition concoctée par la commission du Conseil national est insuffisante et compliquée. Pire, elle a perdu de vue le bien de l'enfant adopté.

Le nombre d'adoptions extra-familiales diminue année après année. L'inexistence de tout soutien des parents adoptifs explique en grande partie cette triste réalité. Parallèlement, les techniques de procréation assistées, tout aussi coûteuses, se sont beaucoup développées. Pour Travail.Suisse, l'adoption extrafamiliale est à encourager, notamment par la création d'un congé d'adoption, inexistant à ce jour.

Le projet de la commission de sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national répond à l'initiative parlementaire du démocrate-chrétien tessinois Marco Romano, dont le texte a passé la rampe des commissions des deux chambres. Au lieu de s'inspirer du projet initial, la commission a préféré jouer les petits bras et concocter un modèle compliqué. Selon Valérie Borioli Sandoz, responsable de la politique de l'égalité entre femmes et hommes chez Travail.Suisse : « La commission semble n'avoir été motivée que par un seul objectif : limiter les frais à tout prix ».

La prise de position de Travail.Suisse soutient donc le principe de création du congé d'adoption, mais s'oppose à ce qu'il ne concerne que l'adoption d'enfants âgés de moins de 4 ans seulement et qu'il ne dure que deux semaines. C'est largement insuffisant pour accueillir un enfant qui a déjà sa propre histoire et doit s'intégrer au mieux, après avoir vécu une première séparation de son milieu d'origine.

Travail.Suisse plaide pour un modèle de trois blocs de quatre semaines chacun : un bloc réservé au père, un autre à la mère et un troisième à se partager. Le congé d'adoption doit aussi être flexible, pouvoir être pris de manière fractionnée par journées et simultanément par les deux parents s'ils le souhaitent. Au total, un parent (père ou mère) devrait pouvoir bénéficier d'un congé d'au minimum 4 semaines (28 allocations journalières) et de 8 semaines au maximum (56 allocations).

Sa prise de position complète est disponible à cette adresse : <http://www.travailsuisse.ch/actuel/consultations>

Contact:

Valérie Borioli Sandoz, Responsable politique d'égalité, tél. 079 598 06 37 ou tél. 031 370 21 11

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100020454/100815866> abgerufen werden.